PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2023



Présents: Lorraine Roux, Roger Butin, Alain Rossignol, Roland Petibout, Annick Treille, Patrice Place, Sylvie

Butin, Anne-Marie Grissolange

Excusés: Kévin Prost, Caroline Chaux, Jennifer Rebourg

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Financement des travaux d'investissement par un emprunt
- Zones d'accélération (ZACC) pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- Décision modificative
- Convention Lecture Publique avec le Département de la Loire
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Renouvellement du bail à ferme avec le GAEC DES MARAIS pour la parcelle communale B2233
- Demande de la Mairie de Noirétable pour une participation financière pour la mise en place d'un Accueil Collectif de Mineurs le mercredi
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Anne-Marie GRISSOLANGE est élue à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2023 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

○ FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PAR UN EMPRUNT

Le Maire propose au conseil municipal que les travaux significatifs d'investissement réalisés cette année pourraient être financés par un emprunt pour ce qui est des restes à charge après subventions. Il s'agit du remplacement des menuiseries de l'école et des travaux columbarium & cimetière.

Kevin Prost a pris des contacts avec deux banques.

Les taux dépendront de la durée du prêt et de la somme débloquée.

Le Crédit Agricole annonce d'ores et déjà qu'une enveloppe de 50 000 € est mobilisable (déblocable au besoin), ce qui permettrait de financer également les travaux engagés sur 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le principe de contracter un emprunt pour financer le reste à charge des travaux qui s'inscrivent dans le long terme (ceux de 2023 et les travaux projetés à venir) et AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches auprès des établissements bancaires.

○ ZONES D'ACCÉLÉRATION (ZACC) POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONSTERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Maire explique au conseil municipal :

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, la loi APER relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023, fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales, en particulier des communes, en termes d'aménagement du territoire.

Les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Il s'agit donc pour les communes d'organiser leur territoire afin d'accueillir des installations d'énergies renouvelables et ainsi éviter / limiter les projets d'opportunité foncière sur leur territoire.

Cette planification doit permettre de tenir compte des spécificités de chaque territoire, qu'il s'agisse des contraintes ou d'incompatibilités du territoire avec le développement de certains types d'EnR, mais aussi prendre en compte des sites plus favorables. Les zones d'accélération seront identifiées localement en fonction de la réalité du territoire et de son potentiel d'énergies renouvelables.

Très concrètement, la loi prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

La date butoir initialement fixée au 31 décembre 2023 a été repoussée au 1er trimestre 2024.

Sylvie BUTIN se questionne sur les conséquences pour les habitations qui seraient hors zonage. Le Maire indique qu'à ce stade les conséquences d'être dans ou hors zonage ne sont pas encore très claires.

D'un point de vue technique, la plateforme où déclarer ces zonages n'est à ce jour pas prête.

Le Maire ajoute que la DDT considère que l'échange au sein du conseil municipal vaut concertation. Toutefois elle souhaite pouvoir organiser un échange avec les habitants, et questionne le conseil municipal sur les modalités possibles.

La discussion s'engage. Le Maire propose l'organisation suivante :

- indiquer lors des vœux que le Conseil Municipal doit se positionner sur un zonage et que les habitants sont invités à faire connaître leur avis en mairie,
- de fixer un projet de cartographie lors du Conseil municipal de février
- de fixer des créneaux en mairie pour que les habitants puissent s'exprimer
- de statuer en mars par une délibération du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le planning proposé.

Patrice PLACE questionne sur l'avancement du projet éolien d'Arconsat : le Maire indique que nous n'avons pas plus de nouvelle sur ce projet mais précise que le SIVOM a fait un courrier de relance suite à la demande d'intégrer le périmètre de captage du Bois St Pierre dans l'étude d'impact. Demande restée pour l'instant sans réponse.

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire indique au conseil municipal que les prévisions budgétaires doivent être réajustées en cette fin d'année afin de prévoir les Restes à Réaliser de l'exercice.

Elle propose la décision modificative suivante :

		BP	Disponible	DM
2151	Réseaux de voirie	82012,50	79 329,30	-4000
2152	Installations de voirie	2 000	-65,63	1 000
2188	Autres immobilisations	3 5 7 6	-861,50	3 000

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative présentée.

CONVENTION LECTURE PUBLIQUE

La convention qui nous lie avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale doit être renouvelée pour la période 2024/2027.

Un rendez-vous a eu lieu entre le Maire, Monique GOUTORBE et un agent des services de la médiathèque le 9 novembre dernier.

L'engagement de la Commune d'ouvrir la bibliothèque municipale 4 heures par semaine est respecté avec les permanences, les après-midi « jeux », les animations ponctuelles et les animations auprès de l'école.

Pour rappel, la Commune dédie un budget d'acquisition pour la bibliothèque. Des jeux avaient été achetés depuis 2014, quelques livres également. Dans notre situation (peu de lecteurs, peu d'espace disponible), il est toutefois peu pertinent de constituer un fonds propre, hormis éventuellement pour les livres enfants. En effet, une fois consulté, ces livres restent immobilisés. Il est plus intéressant pour nous de fournir une offre plus variée en s'appuyant sur le fonds départemental et les navettes.

La nouvelle convention exige un financement de 2 € / hab pour l'acquisition et 0.50 € / hab pour les animations. Le Maire exprime sa position sur le sujet en précisant qu'il est plus intéressant de faire l'inverse, en allouant la majeure partie du budget dans les animations. Cela correspond déjà au fonctionnement actuel (alors que la convention précédente ne prévoyait pas de budget animations), et c'est ce qui a été proposé lors du rendez-vous du mois de novembre.

Enfin le Maire précise que le bilan global est bon et que les bénévoles sont investies.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le renouvellement de la convention qui nous lie avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale pour la période 2024/2027.

○ CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Début 2023 le contrat d'assurance des risques statutaires souscrit auprès du CIGAC a été dénoncé à titre conservatoire pour étudier de nouvelles possibilités d'économies, notamment via le contrat groupe du Centre de Gestion de la Loire.

Le Maire présente le comparatif entre notre contrat actuel au CIGAC et la proposition du CDG42 dans le cadre de son contrat groupe.

Vu les taux annoncés le Maire propose de garder le contrat actuel et de ne pas contracter avec le CDG42 (les coûts étant comparables et les garanties plus intéressantes côté CIGAC).

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier les conditions de couverture au CIGAC (intégration des cotisations patronales).

Le contrat actuel avec le CICAG est maintenu dans les mêmes conditions qu'actuellement.

○ RENOUVELLEMENT DU BAIL À FERME AVEC LE GAEC DES MARAIS

Le bail à ferme signé avec le GAEC des MARAIS en 2014 pour la location de la parcelle communale n° B2233 située à Cornet, est arrivé à expiration.

Le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur le renouvellement de ce bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du bail à ferme avec le GAEC DES MARAIS, pour une durée de 9 ans, pour la location de la parcelle communale n° B2233 située à Cornet, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

○ ACM NOIRÉTABLE

Le Maire fait part d'une demande de la Mairie de Noirétable pour participer au financement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) les mercredis pour les enfants domiciliés sur notre commune.

Considérant qu'il existe un accueil de loisirs financé par la CCPU sur notre territoire, le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de la Mairie de Noirétable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas suite à cette demande.

○ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* RESSOURCES HUMAINES

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire explique au conseil municipal qu'il peut instituer, après avis du comité social, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour les agents de la collectivité.

Elle peut être versée aux agents titulaires et contractuels.

Le décret indique un barème comprenant 7 tranches correspondant à la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Les primes peuvent être comprises entre 300 à 800 € selon la tranche.

L'organe délibérant détermine un taux fixant le montant des primes pouvant être accordées dans la limite de ces montants plafonds.

Cette décision est soumise à l'avis du CST du CDG42. Si elle est validée, cette prime est versée avant le 30 juin 2024.

Le Maire sollicite le conseil municipal sur l'attribution ou non de cette prime aux agents.

Si le conseil municipal approuve ce principe, cette question sera mise à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier 2024, simulations à l'appui.

Le conseil municipal approuve le principe de l'application de cette prime dont l'étude sera faite au conseil de janvier.

* BATIMENTS

Ecole

Le chantier de remplacement des menuiseries extérieures est terminé.

Suite à un problème de mesures des caissons dans le faux plafond ont été créés au rez-de-chaussée. Le chantier a donc duré plus longtemps que prévu.

L'organisation de ces travaux a été compliquée chaque semaine pour le nettoyage avant et après chantier et l'investissement de Sylvie BUTIN et Christine ROUX a été primordial et très apprécié.

Au 1er étage le chantier a été mieux maitrisé.

Les menuiseries du RDC ont été récupérées et pourront être vendues.

Raphael BUTIN traitera les reprises sur les côtés des menuiseries du rez-de chaussée la 1ère semaine de janvier pendant les vacances scolaires.

Concernant l'isolation l'entreprise Isolation du Forez recontactée nous a fait savoir qu'elle ne pourra pas intervenir faute de personnel.

Il faut prévoir d'autres consultations. L'entreprise VIETTI devrait répondre cette fois-ci.

Un chantier en juillet serait idéal.

Roger BUTIN se charge de l'entreprise VIETTI.

Eglise

Le Maire a rencontré le père Philemon Mutware le 9 novembre.

Il a été convenu que la paroisse prendra à sa charge le cout des livraisons de fuel à partir de 2024.

Les factures seront envoyées directement à la paroisse mais les livraisons seront toujours gérées par la commune.

Salle des Fêtes

Un rendez-vous est fixé avec l'entreprise Point Show le 14 décembre à 9h30 pour le remplacement de l'ampli.

Roger BUTIN indique qu'il faut tester le chauffage de la salle.

Le Maire propose d'ajouter le sujet des travaux éventuels à prévoir à la salle des fêtes, à la réunion prévue prochainement.

Le SIEL avait réalisé une étude thermique sur ce bâtiment et quelques préconisations avaient été proposées : fermer la pointe pour renforcer l'isolation et réduire le volume à chauffer, mettre une ventilation.

* ECOLE

Sylvie BUTIN dresse un compte rendu du dernier conseil d'école.

Les effectifs sont stables.

Les CP sont aux Salles pour la première année et cette nouvelle organisation n'est pas évidente.

Les écoles de Champoly et Les Salles ont 1 agent en service civique chacune.

Les portes ouvertes organisées ces 2 dernières années ont été appréciées et ont porté leurs fruits, il est donc important de les maintenir.

La visite annuelle des DDEN a eu le 27 novembre 2023. L'investissement de la Commune pour l'école est à nouveau souligné.

Sylvie BUTIN informe le conseil municipal qu'une enquête nationale sur la restauration scolaire est menée. Elle vise à recenser notamment l'origine des produits de la cantine, la tarification appliquée, la sensibilisation des enfants au gaspillage et au tri des déchets, la proposition d'un menu sans viande, etc.

Par ailleurs, les DDEN demandent à ce que des exercices d'évacuation en cas d'incendie et de confinement en cas d'attentat soient réalisés pour le périscolaire.

Un Plan Particulier de Mise en Sureté doit être établi pour le service périscolaire.

Enfin l'inspection a demandé à la mairie de lui donner les éléments sur les naissances des dernières années. A la suite de quoi le Maire a eu un contact téléphonique avec l'IEN. Un courrier d'alerte sur les effectifs a été envoyé à la mairie (mais non reçu). 116 écoles de la Loire sont visées par cette alerte.

La carte scolaire sera préparée en début d'année 2024. Le Maire a demandé un rendez-vous avec l'IEN et les 3 maires du RPI en début d'année.

* VOIRIE Voirie CCPU

L'enveloppe 2024 pour Chausseterre s'élève à 29 022 €.

Le Maire présente les chiffrages suivants :

		Devis	
Chancelier	Haut du village	9014,99	
Moussé	Haut du village	10501,49	
La Brosse	Chemin de la Tine	1 912,50	
Chateaugaillard	Reprise patte d'oie + devant chez Rodamel	7 666,99	
		29 095,97	

Comme chaque année, il faut faire passer les devis choisis à la CCPU pour la demande de subvention. Ces projets de travaux seront néanmoins retravaillés et affinés au printemps.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ensemble de ces devis pour les travaux de voirie 2024.

Roger BUTIN indique que le chantier prévu en enrobé au Plat n'a pas été réalisé comme demandé et qu'il faut relancer le bureau d'études.

Voirie communale

Le Maire donne la liste des travaux réalisés suite à l'organisation mutualisée avec la Tuilière et à la location d'une pelle mécanique :

Le chemin du Barrage (reprise complète), Fossés: la Brosse en direction de Gateau, la Brosse, chemin de la Tine (derrière chez Dédé Chaux), Chancelier vers chez Robert Georges, Tabarit (fossé à gauche avant le gîte), Roure après les bacs, Roure avant côté les Faures, les Faures, vers chez Emmanuel Chalencon, chemin de la Cartelas, Brissay en face du GAEC, Brissay vers les serres de Dimitri, Brissay, côté Bourg, chemin dessous chez Viard, chemin Roure, les Gadaillères (fond).

L'opération a été satisfaisante pour les deux communes et pourrait être reconduite. L'entretien manuel doit être également régulier.

Voirie forestière

Comme prévu, l'entreprise CHAT est intervenue le 6 décembre sur le chemin des Couaches (entre le carrefour de Chabaud et le Plat), 400 ml ont été traités.

Cout de la prestation : 2012.50 € HT (√5€ / ml)

Les enchères doivent être faites prochainement.

Compte tenu des conditions météorologiques, le chemin devra être fermé quelques temps. Un arrêté sera pris.

Le Maire explique en détail le procédé de l'entreprise CHAT (photos à l'appui) et le détail du prix de la prestation.

Le chantier donne à première vue satisfaction. Il faudra voir comment se comporte ce chemin dans le temps désormais.

Le Maire rappelle le message de Sylvie BUTIN sur une prestation proposée par l'entreprise Mathieu DAVAL : entre 4 et 4,30 € / ml, comprenant la mise à disposition de son broyeur et une pelle de 15 ou 20T plus une benne TP si besoin et un gros compacteur. Il est bien confirmé que ce n'est pas qu'une mise à disposition de matériel, mais qu'il réalise la prestation. Toutefois, au regard des informations connues à ce jour, il semble que ces prestations ne soient pas exactement comparables.

Le Maire informe le conseil sur le fait que la commune de La Tuilière ferme désormais toutes ses voies forestières et qu'elle les rouvre au cas par cas en fonction des déclarations de travaux forestiers.

Une discussion s'engage sur les solutions de gestion. La priorité reste donner à l'échange et la médiation avec les forestiers.

* CCAS

Le Banquet a eu lieu le 26 novembre. Il a été animé par les Fourninas du Vimont (150 €). Les retours sont bons.

Une réunion du CCAS est prévue le 17 janvier 2024 pour échanger comme convenu sur de possibles évolutions.

* URBANISME

Pas de nouvelle déclaration.

* SIVOM

Le Conseil syndical a eu lieu le 27 novembre.

La révision des tarifs était à l'ordre du jour. Compte-tenu des contraintes qui pèsent sur le budget de fonctionnement du SIVOM, il a à nouveau été décidé d'augmenter les tarifs des consommations, dans une moindre mesure cependant. Les tarifs d'abonnement restant inchangés.

Tarifs eau et assainissement 2024 :

Eau : M3 +0,10€ => 1,50€

Assainissement : M3 +0,07€ => 1,07€

Globalement, cela représente une augmentation de l'ordre de 5% sur une facture type (120m3)

Un nouveau tarif a été institué pour la réalisation d'une Attestation de branchement et contrôle de conformité du système d'assainissement, demandée de plus en plus régulièrement en cas de vente de maison. Elle est fixée à 120 €.

* CCPU

Les composteurs collectifs sont en place vers les PAV et ont été inaugurés le 25 novembre.

La pétition concernant le passage à la TEOM a été réceptionnée à la CCPU.

Elle compte 732 signatures (avec quelques doublons). Le Maire explique les échanges avec le collectif représentant cette pétition et rappelle les motifs de ce choix pour la CCPU.

* SDIS

Un rapport de reconnaissance des Points d'Eau Incendie (PEI) a été transmis par le SDIS.

Plusieurs anomalies ressortent de ce rapport.

Le sujet sera étudié en début d'année par la commission voirie.

* DIVERS

- * Luminaires : Après une première livraison défectueuse (5 sur 7 des luminaires verticaux), une seconde livraison de luminaires a été demandée. Roland PETIBOUT, Raphael BUTIN et Roger BUTIN ont installés les luminaires et le sapin.
- * Nid de frelons à Belleplace : un nid a été signalé puis détruit.

Le Maire rappelle l'importance de détruire les nids et donc, l'importance de les repérer et de les signaler dès que les arbres perdent leurs feuilles et avant les gelées.

* Le Chaussterroir devrait paraitre en janvier.

Magali PETIBOUT intègre l'équipe. Une réunion est prévue le 13 décembre.

* La Marche « La Chausseterroise » est reconduite en 2024.

Une première réunion d'organisation aura lieu le 15 décembre à 20h30 à la mairie. Le Maire sera présente à cette réunion.

- * Aimé GUYONNET remercie la municipalité pour son geste lors du décès de Claude.
- * Jean Claude FRADIN remercie le conseil municipal pour la subvention envers le « relais transport »
- * André SAHUC demande s'il peut louer une partie de la scierie pour stationner sa bétaillère. L'emplacement sollicité est déjà partiellement utilisé. La position est plutôt réservée.
- * Charlotte BURGIN stationne à nouveau son camping-car au plan d'eau, il s'agit d'une situation temporaire car il est en vente.
- * Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'organisation des Vœux en janvier 2024. Le conseil approuve et fixe les vœux au dimanche 7 janvier 2024.
- * Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le renouvellement des cartes cadeaux de fin d'année pour les agents municipaux. Le conseil approuve l'achat d'une carte multi enseignes pour chaque agent.
- * Le secrétariat sera fermé le 14 décembre en raison d'une formation. Raphael BUTIN sera en congés entre noël et jour de l'an.

Catherine GEORGES sera en congés la première semaine de janvier.

* Modification des dates des conseils municipaux de janvier et février : Nouvelles dates : 19 janvier 2024 et 16 février 2024.

Thouvelles dates. 19 jainlet 2024 et 10 levriet 2024.

- * Roger BUTIN propose l'achat d'une lampe solaire automatique pour le parvis de la mairie. Demande validée.
- * Sylvie BUTIN signale des difficultés dans le bon fonctionnement de la cantine. Le Maire propose de rencontrer Christine ROUX dès lundi.
- * Patrice PLACE indique que les joints du mur du cimetière du bas nécessiteraient d'être refaits.

* AGENDA

11/12 : comité syndical du SIEL (Montrond)

12/12 : gouter à l'EPHAD de St Just

13/12 : réunion Chausseterroir

14/12 Rdv Point Show (salle des fêtes)

14/12 : conseil communautaire 15/12 : réunion Chausseterroise

7/01 : vœux suivis d'un après-midi jeux (Bibliothèque)

17/01 : réunion du CCAS 19/01 : conseil municipal

Fin de séance à minuit.